

COMMUNE DE SAINT DONAT SUR L'HERBASSE

Département de la Drome

ETAT DES CONCESSIONS DONT L'ABANDON A ETE CONSTATE

CGCT Art. R 2223-17 - Il est tenu dans chaque mairie une liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté conformément aux articles R 2223-12 à R 2223-16. Cette liste est déposée au bureau du conservateur du cimetière, si cet emploi existe, ainsi qu'à la préfecture et à la sous-préfecture. Une inscription placée à l'entrée du cimetière précise le lieu où cette liste est déposée en mairie.

N° Conc.	N° Géo.	Durée	Date début	Date Ech.	Nom du Concessionnaire ou du dernier inhumé connu
	AI003				
51	AI005	Perpétuelle	17/07/1894		IZIER Jean Claude
67	AI006	Perpétuelle	21/03/1891		BLANC Vve VASSY Marie Joséphine
74	AI008	Perpétuelle	23/11/1883		FEUGIER Vve CHARPENNEY Maria
41	AI017	Perpétuelle	15/11/1865		GERMAIN Marie Joseph
13	AIV005	Perpétuelle	04/02/1875		DERNAT Pierre
3	AIV006	Perpétuelle	01/02/1867		ARGOUD Jean Antoine
1505	AIV007	Perpétuelle	28/01/1901		REBATTET Vve PERNAUD Françoise
20	AIV008	Perpétuelle	09/12/1865		GALLIX Aglaée
175	BI255	Perpétuelle	15/10/1925		PANET Augustin
194	BI261	Perpétuelle	01/12/1926		TARDY Antoine
104	BII184	Perpétuelle	01/06/1920		ROBIN Eugène
187	BII237	Perpétuelle	02/08/1926		TARDY Rémy
102	BIII174	Perpétuelle	01/06/1920		MALLIE Georges
106	BIII176	Perpétuelle	25/06/1920		BERTRAND EUGÈNE Pellerin Victor
116	BIII178	Perpétuelle	01/08/1921		LOIRE Ep CATIL Maria
135	BIII231	Perpétuelle	10/08/1923		GOBERT Rose
1452	BIV209	Perpétuelle	01/06/1909		CROS Auguste
54	M048	Perpétuelle	17/12/1893		GUIGOZ Ep VALLARNAUD Suzanne Louise
218	M056	Perpétuelle	31/12/1930		POUZIN Emile
367	M060	Perpétuelle	29/12/1944		PAQUIEN-JOUFFRAY
44	M103	Perpétuelle	15/11/1887		SIBERT Virginie
1459	M107	Perpétuelle	20/09/1900		DIDIER François
71	M113	Perpétuelle	22/06/1899		ROSSET Julienne
1474	M124	Perpétuelle	20/05/1900		BENET Constant

COMMUNE DE SAINT DONAT SUR L'HERBASSE

Département de la Drome

ETAT DES CONCESSIONS DONT L'ABANDON A ETE CONSTATE

CGCT Art. R 2223-17 - Il est tenu dans chaque mairie une liste des concessions dont l'état d'abandon a été constaté conformément aux articles R 2223-12 à R 2223-16. Cette liste est déposée au bureau du conservateur du cimetière, si cet emploi existe, ainsi qu'à la préfecture et à la sous-préfecture. Une inscription placée à l'entrée du cimetière précise le lieu où cette liste est déposée en mairie.

<i>N° Conc.</i>	<i>N° Géo.</i>	<i>Durée</i>	<i>Date début</i>	<i>Date Ech.</i>	<i>Nom du Concessionnaire ou du dernier inhumé connu</i>
1479	M129	Perpétuelle	03/11/1903		THOMAS Antoine
1492	M141	Perpétuelle	11/05/1916		PERRAUD Charles
1496	M164	Perpétuelle	11/02/1904		MEYSONNIER Louis Joseph
1499	M167	Perpétuelle	17/11/1900		GENTHON Ep GIRONDON
207	M245	Perpétuelle	20/08/1929		BESSET Martial